

Circonscription d'Aix Touloubre

ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Ecole : primaire LA POMME DE PIN

Directrices: Mme WAGLER et Mme PEYBERNES

Compte rendu de Conseil d'école extraordinaire

du 30/08/2022

début de séance : 18h30 - levée de séance : 19h

Conseil d'école réalisé en visio conférence

Présents :

Enseignants : Mmes Wagler, Calmettes, Cuenca, Katinov, Korzine ,Vermelen, Chazeau, Rambert , Blaise, Dieuloufet, Felice, Derydt, Lauret, Mr Montero et Lubès, Mme Peybernès, Mme Montero, Mme Combaud-Grolier, Mme Isnard, Noémie Derydt.

Représentants Mairie : Mme Garcia , Mr Agostini , Mme Talini

Parents d'élèves élus : Amandine MAGARIAN, Marion BALLESTER, Céline TRANCHARD, Mélanie Reymond, Georges MERY, Laurie BOGAERT, Patrick ERNST, Sylvia PANZOLATO, Céline BRES, Mme CONVERS, Mme SARAIVA, Mme MARTINEZ

Excusés : Mme Clauzel (élue municipale), DDEN : Mme Fanara, Mme Dahlem (enseignante).

Caractères noirs : propos des directrices ou de l'équipe pédagogique.

Caractères verts : propos des représentants de la mairie.

Caractères bleus : propos des parents d'élèves délégués de l'AIPE

Le conseil d'école se réunit exceptionnellement pour statuer sur l'organisation des entrées et des sorties des écoles élémentaire et maternelle pour l'année 2022-2023.

Les directrices ont fait le choix de mener ensemble ce conseil d'école, puisque leurs écoles respectives sont dans le même bâtiment. Cela permet également aux représentants de la commune et à certains représentants de parents de n'être présents qu'une seule fois au vu du caractère extraordinaire de ce conseil d'école.

L'adoption de chaque organisation sera votée indépendamment (un vote maternelle – un vote élémentaire).

Dans le cadre du plan Vigipirate, après avoir analysé la configuration du groupe scolaire, voici les préconisations de notre référente sécurité, en lien avec le responsable du rectorat, Mr Poignet, pour fluidifier le flot de parents devant le groupe scolaire et rester cohérent avec le plan vigipirate en vigueur :

Organisation école élémentaire

- Les enfants seront accueillis par la directrice et un(e) enseignant(e) au portail du rez-de-chaussée **de 8h20 à 8h30** (et de 13h20 à 13h30 pour les élèves externes)
- Seuls les élèves de CP pourront être accompagnés jusqu'au hall du 1^{er} étage par leurs parents, et ce jusqu'aux vacances de la Toussaint.
- Les parents des élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2 ne seront pas autorisés à accompagner leurs enfants. Ces derniers emprunteront seuls la montée des écoliers (un adulte y sera de surveillance).
- Pour la sortie des classes (11h30 et 16h30), les élèves seront accompagnés par leur enseignant jusqu'au portail du rez-de-chaussée.

Organisation école maternelle

- Les parents seront autorisés à rentrer dans la cour de l'école maternelle pour l'entrée de 8h20 à 8h30, les enseignants accompagnent les enfants au portail à 11h20 et un enseignant et une atsem les accueillent au portail à 13h20. De 16h20 à 16h30 les parents peuvent accéder à la cour de l'école pour récupérer leurs enfants.
- Ils se positionneront devant les portes des classes de leur enfant pour l'attente.
- Les enseignantes seront dans les classes.
- Des ATSEMS placées au niveau du portillon de la cour assureront le bon déroulement des entrées et sorties.

Les directrices ont contacté la police municipale pour demander la présence d'au moins un officier devant l'école aux heures d'entrée et de sortie.

Elles précisent également que cette organisation n'est possible qu'au niveau socle et niveau 1 du protocole sanitaire. Elle est donc susceptible d'être modifiée en cours d'année en fonction du contexte sanitaire. Si tel était le cas, les directrices informeraient bien entendu les familles des élèves.

Cette organisation est soumise au vote :

▶ **L'organisation élémentaire est adoptée à l'unanimité.**

▶ **L'organisation maternelle est adoptée à l'unanimité.**

Les horaires étant les mêmes pour tous les élèves, les parents soulèvent la question du parking dépose-minute.

La mairie explique que les barrières qui y sont placées ne pourront pas être enlevées, et ce en raison du plan Vigipirate.

L'AIPE demande si la zone bleue longeant le trottoir pourrait être transformée en dépose-minute.

La visioconférence étant limitée à 30 minutes, cette question pourra être soulevée au premier conseil d'école.

Les directrices remercient les membres du conseil d'école pour leur participation exceptionnelle. La séance est levée.

Levée de la séance : 19h

Secrétaire de séance : Mme Sandrine Rambert



ECOLE ELEMENTAIRE
LA POMME DE PIN
55 Chemin de la Pomme de pin
13580 LA FARE DES OLIVIERS
Tél : 04 90 58 58 08

A handwritten signature in black ink is positioned above the stamp.